



## **Brexit : quelles conséquences pour les entreprises ?**

**La CCI Hauts-de-Seine, la Direccte, la Direction Régionale des Douanes de Paris-Ouest, la Chambre Franco-Britannique et les Conseillers du Commerce Extérieur de la France organisent le 29 janvier un atelier sur le Brexit.**

Suite au référendum sur le Brexit, le projet d'accord de sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne a été entériné à Bruxelles le 25 novembre 2018. Ce document fixe les règles qui s'appliqueront pendant la période de transition prévue du 30 mars 2019 au 31 décembre 2020, et pose les jalons des négociations qui seront menées pendant cette période sur les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni.

Ces dispositions auront des répercussions notoires sur l'activité des entreprises françaises : barrières douanières et tarifaires, circulation de travailleurs, appellations d'origine, etc. Il est primordial de s'y préparer.

C'est pourquoi, la CCI Hauts-de-Seine, la Direccte, la Direction Régionale des Douanes de Paris-Ouest, la Chambre Franco-Britannique et les Conseillers du Commerce Extérieur de la France organisent un atelier autour du thème : Brexit - quelles conséquences pour les entreprises ? Le **29 janvier** prochain à **9h00**.

Madame **Christine Hennion**, députée des Hauts-de-Seine et Madame **Isabelle Herrero**, Sous-préfète au développement économique et à l'emploi auprès du préfet des Hauts-de-Seine interviendront au cours de cet atelier

Cet atelier permettra aux entrepreneurs d'identifier les conséquences du Brexit sur leur activité, quelles que soient les négociations en cours.

**Lieu** : CCI Hauts-de-Seine / Nanterre

**Horaires** : 9h00 – 11h00

**+ D'infos** : [cci92.fr](http://cci92.fr)